

Bernabé Côte d'Ivoire S.A.

Etats Financiers Annuels IFRS

Exercice de douze mois clos le 31 décembre 2019

Abréviations	4
Rapport des commissaires aux comptes de BERNABE Côte d'Ivoire S.A.....	5
Etat de la situation financière– Actif	6
Etat de la situation financière – Passif	7
Compte de résultat	8
Etat des autres éléments du résultat global	9
Tableau de flux de trésorerie nette	10
Notes explicatives annexées aux états financiers consolidés de BERNABE Côte d'Ivoire S.A au 31 décembre 2019.....	12
A Déclarations de conformité	12
A.1 Première application des IFRS	12
A.2 Jugements et Estimations comptables.....	13
B. Base d'établissement	16
B.0 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2019	16
B.1 Regroupements d'entreprises.....	16
B.2 Goodwill.....	17
B.3 Actifs non courants détenus en vue de la vente.....	17
B.3 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	17
B.4 Instruments financiers.....	18
B.5 Les immobilisations incorporelles	19
B.6 Les immobilisations corporelles	19
B.7 Les contrats de locations	20
B.8 Les coûts d'emprunts incorporables.....	20
B.9 Les stocks	20
B.10 Les transactions en devises étrangères	20
B.11 Les provisions.....	21
B.12 Pensions et autres avantages post emplois	21
B.12 Imposition.....	21

C. Informations complémentaires aux Etats de la situation financière, Compte de résultat et Tableau de flux de trésorerie nette²³

Note 0 Faits marquants de l'exercice.....	23
Note 1 : Rapprochement compte de résultat	24
Note 2 : Les immobilisations incorporelles	25
Note 3 : Les immobilisations corporelles	26
Note 4 : Actifs Fin non courants	27
Note 5 : Autres créances.....	27
Note 6 : Impôts différés	28
Note 7 : Stocks	28
Note 8 : Créances Clients	29
Note 9 : Créances d'impôts	29
Note 10 : Trésorerie.....	30
Note 11 : Capital.....	31
Note 12 : Réserves	31
Note 13 : Emprunts et dettes	32
Note 14 : Autres dettes.....	32
Note 15 : Provisions pour risques et charges	33
Note 16 : Dettes fournisseurs	33
Note 17 : Dettes d'impôt exigibles	34
Note 18 : Engagements hors bilan	34
Note 19 : Chiffre d'affaires.....	35
Note 20 : Achats consommés.....	35
Note 21 : Services extérieurs	35
Note 22 : Impôts et taxes	36
Note 23 : Charges de personnel.....	36
Note 24-Dotations aux amortissements	37
Note 25-Dotations aux provisions.....	37
Note 26-Résultat courant	37
Note 27-Résultat Financier	38
Note 28 : Impôt BIC	38
Note 29 : Gestion des risques.....	39
Note 30 : Les événements postérieurs à la clôture	39

Bernabé Côte d'Ivoire S.A.

États Financiers Annuels IFRS

Exercice de douze mois clos le 31 Décembre 2019

Abréviations

AUDCIF Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière

AUDSCGIE Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

BIC Bénéfices Industriels et Commerciaux

CNPS Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

COVID-19 Maladie à coronavirus 2019

IAS International Accounting Standards

IFRIC International Financial Reporting Interpretations Committee

IFRS International financial reporting standards

OHADA Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires

SYSCOHADA Système comptable de l'OHADA

Etat de la situation financière- Actif

ACT IFS	Notes	Exercice 2019			Exercice 2018	1er janvier 2018
		Brut	Amort/Prov	Net		
ACT IFS NON COURANTS						
Immobilisations Incorporelles	2	8 899 638 730	791 007 013	8 108 631 717	7 985 743 814	4 868 610 477
Immobilisations corporelles	3	14 369 517 920	5 168 250 449	9 201 267 471	9 903 964 123	9 214 875 417
Actifs financiers non courants	4	78 295 335		78 295 335	75 027 510	70 834 731
Autres créances, non courant	5	327 249 666		327 249 666	245 505 638	149 612 455
Actifs d'impôts différés	6	144 805 115		144 805 115	133 098 049	122 481 407
Total actifs non courants (I)		23 819 506 766	5 959 257 462	17 860 249 304	18 343 339 134	14 426 414 487
ACT IFS COURANTS						
Stocks	7	25 005 148 712	1 574 245 711	23 430 903 001	25 151 137 288	20 190 276 496
Créances clients	8	9 455 641 043	361 180 490	9 094 460 553	8 788 683 303	7 144 609 345
Autres actifs	5	464 047 114	883 600	463 163 514	499 944 480	313 477 210
Créances d'impôts courants	9	534 712 022		534 712 022	607 067 651	511 379 603
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	1 002 547 617		1 002 547 617	1 327 000 759	1 120 435 058
Total actifs courants (II)		36 462 096 508	1 936 309 801	34 525 786 707	36 373 833 481	29 280 177 712
Total actifs (I) + (II)		60 281 603 274	7 895 567 263	52 386 036 011	54 717 172 615	43 706 592 198

Etat de la situation financière – Passif

CAPIT AUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018	1er janvier 2018
CAPIT AUX PROPRES				
Capital social	11	1 656 000 000	1 656 000 000	1 656 000 000
Primes d'émission	12	125 000 000	125 000 000	125 000 000
Réserves	12	2 699 257 596	2 706 320 298	2 713 383 000
Report à nouveau	12	9 894 471 967	8 575 571 203	6 937 397 955
Résultat net de l'exercice	1	131 014 866	1 383 680 942	2 182 830 653
Opérations enregistrées directement en capitaux propres		12 988 253	2 005 766	(171 180 131)
Total des capitaux propres		14 518 732 682	14 448 578 209	13 443 431 477
PASSIF NON COURANTS				
Emprunts et dettes financières	13	9 813 593 179	10 533 808 028	8 116 327 180
Autres dettes non courantes	14	421 553 897		96 741 549
Provisions	15	359 489 987	279 788 380	446 200 132
Passif d'impôt différés	6	4 672 401	6 438 076	8 203 752
Total passif non courants		10 599 309 464	10 820 034 484	8 667 472 613
PASSIFS COURANTS				
Découverts bancaires	10	10 418 717 282	9 932 343 892	7 947 153 713
Dettes fournisseurs	16	14 919 670 937	16 928 628 226	10 325 946 150
Emprunts et dettes financières	13	1 109 895 178	1 040 868 463	936 604 715
Dettes d'impôts exigibles	17	270 491 796	594 678 348	1 396 824 709
Autres dettes courantes	14	526 460 560	940 014 074	972 363 524
Provisions	15	22 758 112	12 026 919	16 795 298
Total passif courants		27 267 993 865	29 448 559 922	21 595 688 109
Total capitaux propres et passifs		52 386 036 011	54 717 172 615	43 706 592 198

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
Activités poursuivies			
Chiffres d'affaires	19	41 285 544 877	44 349 633 911
Achats consommés	20	(31 752 672 424)	(32 896 438 657)
Services extérieurs	21	(2 224 190 461)	(2 820 635 832)
Impôts et taxes	22	(1 186 515 213)	(1 003 577 883)
Charges de personnel	23	(3 710 395 725)	(3 857 679 349)
Dotations aux amortissements et dépréciation	24	(1 710 911 548)	(1 397 317 618)
Dotations nettes aux provisions	25	(112 267 045)	(40 460 802)
Autres produits opérationnels courants	26	1 984 178 147	2 050 798 811
Autres charges opérationnelles courantes	26	(1 682 994 473)	(1 814 972 882)
Résultat opérationnel courant		889 776 135	2 569 349 699
Autres produits opérationnels		6 280 883	232 232 696
Autres charges opérationnelles		(6 995 624)	(219 954 443)
Résultat opérationnel		889 061 394	2 581 627 952
Produits financiers	27	1 879 901	1 578 594
Charges financières	27	(1 108 924 958)	(1 092 955 156)
Résultat financier	27	(1 107 045 057)	(1 091 376 562)
Résultat avant impôt		(217 983 663)	1 490 251 390
Charge d'impôt sur le résultat	28	361 986 782	(104 564 682)
Résultat après impôt des activités poursuivies		144 003 119	1 385 686 708
Résultat net de l'exercice		144 003 119	1 385 686 708
Résultat par action			
▪ Résultat de base par action		21,74	209,19
▪ Résultat dilué par action		21,74	209,19

Etat des autres éléments du résultat global

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	Notes	2 019	2 018
Résultat net de l'exercice	1	144 003 119	1 385 686 708
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat:			
▪ écarts actuariels sur engagements sociaux à prestations définies	12	(12 988 253)	(2 005 766)
▪ impôt sur les éléments non recyclables			
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat			
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt		(12 988 253)	(2 005 766)
Résultat global de l'exercice		131 014 866	1 383 680 942

Tableau de flux de trésorerie nette

T A B L E A U D E S F L U X D E T R É S O R E R I E N E T T E	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat Avant impôt		(217 983 663)	1 490 251 390
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
▪ Amortissements et provisions		1 308 605 198	901 573 078
▪ Variation des impôts différés		13 472 741	12 382 318
▪ -/+ Autres produits et charges calculés		604 108 241	169 344 627
Marge brute d'autofinancement			
- Variation des stocks		1 720 234 287	(4 960 860 792)
- Variation des créances et emplois assimilés		(610 208)	(2 349 861 253)
- Variation des dettes fournisseurs et ressources assimilées		(2 606 509 712)	6 011 533 415
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	10	821 316 884	1 274 362 783
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
- Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		(12 478 183)	(152 566 854)
- Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		(347 203 063)	(1 775 197 618)
- Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations financières		(6 048 875)	(4 285 489)
+ Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles nettes d'impôts		6 280 883	230 882 696
+ Cessions d'immobilisations financières nettes d'impôts		2 781 050	92 710
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	10	(356 668 188)	(1 701 074 555)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Augmentation de capital par apports nouveaux			
- Dividendes versés		(331 200 000)	(463 680 000)
- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		(944 275 228)	(888 232 706)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	10	(1 275 475 228)	(1 351 912 706)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		(810 826 532)	(1 778 624 478)
Trésorerie et équivalent de trésorerie au 1er janvier		(8 605 343 133)	(6 826 718 655)
Trésorerie et équivalent de trésorerie au 31 décembre		(9 416 169 665)	(8 605 343 133)
VARIATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS			
Contrôle		(810 826 532)	(1 778 624 478)

Etat consolidé de variation des capitaux propres

T ABLEAU DE VARIATION DES CAPITALS PROPRES	Notes	Capital	Réserves liées au capital	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Capitaux propres clôture 2017		1 656 000 000	125 000 000	2 713 383 000	6 937 397 955	2 182 830 653	(171 180 131)	13 443 431 477
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs								
Capitaux propres clôture 2017 corrigée	12	1 656 000 000	125 000 000	2 713 383 000	6 937 397 955	2 182 830 653	(171 180 131)	13 443 431 477
Dividendes						(463 680 000)		(463 680 000)
Résultat net de l'exercice						1 383 680 942		1 383 680 942
affectation du résultat				(7 062 702)	1 638 173 248	(1 719 150 653)		(88 040 107)
Autres éléments du résultat global							173 185 897	173 185 897
Capitaux propres clôture 2018		1 656 000 000	125 000 000	2 706 320 298	8 575 571 203	1 383 680 942	2 005 766	14 448 578 209
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs								
Capitaux propres clôture 2018 corrigée	12	1 656 000 000	125 000 000	2 706 320 298	8 575 571 203	1 383 680 942	2 005 766	14 448 578 209
Dividendes						(331 200 000)		(331 200 000)
Résultat net de l'exercice						131 014 866		131 014 866
Affectation du résultat				(7 062 702)	1 318 900 764	(1 052 480 942)		259 357 120
Autres éléments du résultat global							10 982 487	10 982 487
Capitaux propres clôture 2019	12	1 656 000 000	125 000 000	2 699 257 596	9 894 471 967	131 014 866	12 988 253	14 518 732 682

BERNABE Côte d'Ivoire (ci-après désigné invariablement par « Société », « BERNABE ») est une société anonyme avec conseil d'administration au capital de FCFA 1.656.000.000 enregistrée sous le numéro CI-ABJ-1962-B-758 au RCCM d'Abidjan – Côte d'Ivoire régie par les dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique ainsi que toutes les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et par ses statuts. Son siège social est à Abidjan, Bd. de Marseille KM4, 01 B.P.1867 Abidjan 01.

BERNABE CI a été créé en 1951 par Descours & Cabaud (Afrique). Les parts de son capital social sont détenues à 80% par YESHIGROUP et 20% par le Marché boursier ivoirien. Avec 69 ans d'existence, BERNABE excelle dans la commercialisation et la distribution de produits de quincaillerie, de matériel industriel, de produits métallurgiques et de matériaux de construction.

A. Déclarations de conformité

L'article 8, alinéa 4 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière (« AUOCIF ») dispose que les entités dont les titres sont inscrits à une bourse de valeurs et celles qui sollicitent un financement dans le cadre d'un appel public à l'épargne, doivent établir et présenter les états financiers annuels selon les normes internationales d'informations financières, appelées normes IFRS, en sus des états financiers SYSCOHADA.

Les états financiers doivent présenter une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de l'entité. La présentation d'une image fidèle nécessite une représentation fidèle des effets des transactions, autres événements et conditions selon les définitions et les critères de comptabilisation des actifs, des passifs, des produits et des charges exposés dans le Cadre Conceptuel des IFRS.

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Les états financiers sont présentés en français et en FCFA, et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (000) sauf indication contraire.

Les présents états financiers IFRS ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 08 Mai 2020.

A.I Première application des IFRS

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les dispositions relatives à l'établissement des états financiers annuels IFRS sont rentrées en vigueur. L'exercice 2019 constitue donc le premier exercice social d'établissement des états financiers annuels IFRS.

Les présents états financiers sont les premiers états financiers préparés et présentés conformément aux dispositions des normes IFRS édictées par l'IASB.

Conformément à la norme *IFRS 1 Première adoption*, une entité est tenue de préparer et de présenter un état de la situation financière d'ouverture en IFRS à la date de transition aux IFRS. En conséquence, une entité doit appliquer les mêmes méthodes comptables dans son état de la situation financière d'ouverture en IFRS et dans toutes les périodes présentées dans ses premiers états financiers IFRS. Ces méthodes comptables doivent être conformes à chaque IFRS en vigueur à la fin de sa première période de reporting selon les IFRS sauf les exceptions prévues par la norme IFRS 1.

En application de cette norme, la date de transition pour la Société est fixée au 1^{er} janvier 2018. Par ailleurs, les premiers états financiers IFRS d'une entité doivent comprendre au moins trois états de la situation financière, deux états du résultat global, deux comptes de résultat séparés, deux états des flux de trésorerie et deux états de variations des capitaux propres et les notes liées, y compris les informations comparatives.

L'entité doit expliquer l'impact de la transition du SYSCOHADA aux IFRS sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie présentés. Il en résulte que ces premiers états financiers présentent :

- un rapprochement entre les capitaux propres présentés selon le SYSCOHADA et les capitaux propres présentés selon les IFRS au 1^{er} janvier 2018, au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019. La Note 12 ci-dessous donne le détail de ce rapprochement ;
- un rapprochement avec son résultat selon les IFRS aux mêmes dates. La Note 1 ci-dessous donne le détail de ce rapprochement.

Comme indiqué ci-dessus, la norme IFRS 1 prévoit des cas d'exception à l'application rétrospective des normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2019. La Société a examiné tous les traitements possibles et a opté pour les exemptions facultatives offertes par la norme IFRS 1 suivantes :

- Contrats de location
- évaluer le passif locatif au 1^{er} janvier 2018 correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyer restants, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal au 1^{er} janvier 2018. Voir la Note 13 ci-dessous pour plus de détails ;
- évaluer l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation au 1^{er} janvier 2018. L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation correspond au montant

du passif locatif, aucun ajustement de loyers payés d'avance ou à payer n'étant enregistré. Voir la Note 2 ci-dessous pour plus de détails.

- Coût présumé des immobilisations corporelles et incorporelles :

La norme IFRS 1 prévoit qu'un nouvel adoptant puisse décider d'utiliser une réévaluation d'une immobilisation corporelle établie, selon le référentiel comptable antérieur, à la date de transition aux IFRS, ou avant cette date, comme coût présumé à la date de réévaluation si, à cette date, la réévaluation était globalement comparable:

- à la juste valeur ;
- ou au coût ;
- ou au coût amorti selon les IFRS, ajusté, par exemple, en fonction de variations d'un indice des prix général ou spécifique.

La Société a décidé d'utiliser au titre du coût présumé des immobilisations corporelles et incorporelles au 1^{er} janvier 2018, le coût établi selon le SYSCOHADA.

Voir les Notes 2 et 3 ci-après pour plus de détails.

A2 Jugements et Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Société requiert le recours par la Direction, à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours de périodes subséquentes.

Jugements

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables, la Direction a fait les hypothèses suivantes dont les effets sont significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés :

Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus.

Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de leur valeur recouvrable.

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux ;
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

La Société a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, et, des actifs financiers de gestion de trésorerie.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale.

Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du "risque de contrepartie" pour les instruments dérivés actifs et du "risque de crédit propre" pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, la Société utilise principalement les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et emprunts obligataires cotés sont valorisées ainsi ;
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...).
- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence d'un marché actif.

Révision annuelle de la valeur résiduelle et durée d'utilité

Conformément aux dispositions des IFRS, la valeur résiduelle et la durée d'utilité d'un actif devront être révisées au moins à chaque clôture d'exercice et, si les attentes diffèrent des estimations précédentes, les changements doivent être comptabilisés comme un changement d'estimation comptable.

La Société estime que la valeur résiduelle et la durée d'utilité de ces actifs corporels au 31 décembre 2019 ne nécessitent pas de révision.

Dépréciation des actifs non financiers

Conformément à la norme IAS 36, la société examine régulièrement s'il existe des indices de perte de valeur des actifs incorporels et corporels. S'agissant du goodwill, la valeur recouvrable est estimée dès qu'il existe un indice quelconque que l'actif a subi une perte de valeur et à minima une fois par an, à la date de clôture annuelle. A cette fin, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT) pour être testés.

Les UGT représentent le plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendants d'autres groupes d'actifs. La Société considère que chaque entité juridique exploitant un contrat d'affermage ou de concession, opérant dans un secteur d'activité et dans une zone géographique distinctes constitue une UGT.

S'il existe de tels indices, la société effectue un test de perte de valeur afin d'évaluer si sa valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité, est supérieure ou égale à sa valeur nette comptable. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie. Le taux d'actualisation retenu reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif ou aux UGT. En l'absence de taux spécifique à l'actif testé, le taux utilisé est déterminé à partir du coût moyen du capital.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, la valeur recouvrable des UGT correspond à leur valeur d'utilité. Cette valeur correspond à la somme des flux de trésorerie actualisés issus des dernières prévisions de chacune des UGT.

Dépréciation des stocks

Lorsque la valeur nette de réalisation des matières premières est inférieure au coût des matières premières mais que la valeur nette de réalisation des produits finis est supérieure au coût des produits finis, aucune dépréciation des matières premières ne devra être constatée. Toutefois, lorsqu'une baisse du prix des matières premières indique que le coût des produits finis est supérieur à leur valeur nette de réalisation, les matières premières sont dépréciées à leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation désigne le montant net qu'une entité s'attend à réaliser sur la vente de stocks dans le cours normal de l'activité. Au 31 décembre 2019 aucun indice de perte de valeur n'a été constaté sur les stocks.

Régimes de retraite

Le coût des régimes à prestations définies et autres avantages de couverture médicale postérieurs à l'emploi, ainsi que la juste valeur de l'engagement de retraite, sont déterminés sur la base d'évaluations actuarielles.

La Société participe à des régimes de retraite à cotisations et à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaire, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. La Société estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changements d'hypothèses.

De plus amples détails sur les hypothèses retenues sont communiqués en Note 15.

B. Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs non courants et instruments financiers. Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

B.0 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2019

Les impacts de l'application à compter du 1er janvier 2019 des normes IFRS 16 " Contrats de location " sont présentés dans Les Notes 2, 24 et 29 ci-dessous.

La norme modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. Elle remplace la norme et interprétations IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. IFRS 16 impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs impactant le bilan d'une façon similaire aux contrats de location de financement actuels.

Compte tenu de la durée d'un an renouvelable par tacite reconduction des contrats de location des biens immobiliers et mobiliers (contrats de baux à usage d'habitation et d'exploitation essentiellement), leur durée a été estimée sur la durée résiduelle de la vie de la Société.

La Société a opté comme méthode de transition l'approche rétrospective simplifiée en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de transition.

Les autres normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2019 sont sans impact significatif sur les états financiers IFRS de la Société au 31 décembre 2019. Elles concernent principalement :

- IFRIC 23 " Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat " ;

Le 7 juin 2017, l'IFRS IC a publié l'interprétation IFRIC 23. Cette interprétation contient des dispositions relatives aux modalités comptables de reconnaissance des conséquences fiscales liées au caractère incertain de l'impôt. La nouvelle interprétation est applicable à partir du 1er janvier 2019.

Les dispositions de l'interprétation IFRIC 23 sont appliquées par BERNABE CI à compter du 1er janvier 2019 de manière rétrospective, sans ajustement des comparatifs lors de la première application. Son application n'a pas entraîné d'impact sur les comptes de la Société.

- amendements à IAS 19 " Modification, réduction ou liquidation d'un régime " ;
- amendements à IFRS 9 " Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative " ;
- améliorations annuelles, cycle 2015-2017.

Par ailleurs, La Société n'a appliqué par anticipation aucune norme, amendement ou interprétation adoptés par l'IASB mais dont l'application obligatoire est postérieure à l'exercice ouvert le 1er janvier 2019. Les normes concernées sont les suivantes :

- amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 : réforme des taux d'intérêt de référence
- amendements à IAS 1 et IAS 8 : définition du terme significatif
- amendement d'IFRS 3 : définition d'une activité

B.1 Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales et d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond au total des justes valeurs (à la date d'échange) des actifs remis, des passifs engagés ou pris en charge et des instruments de capitaux propres émis par La Société, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, plus tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises. Les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation d'IFRS 3 Regroupements d'entreprises sont comptabilisés à leurs justes valeurs à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants (ou des groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente selon IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, qui doivent être comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Le goodwill découlant de l'acquisition est comptabilisé en tant qu'actif et initialement évalué au coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisée. Si, après réévaluation, la part de la Société dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise excède le coût du regroupement d'entreprises, l'excédent est immédiatement comptabilisé en résultat.

La participation des actionnaires minoritaires dans l'entreprise acquise est initialement évaluée sur la base de la quote-part des intérêts minoritaires dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisée.

B.2 Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la part revenant Groupe de la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la filiale ou de l'entité contrôlée conjointement, comptabilisée à la date d'acquisition. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût à titre d'actif et est ultérieurement évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Dans le cadre des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie de la Société susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles a été affecté le goodwill sont soumises à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'unité pourrait avoir subi une perte de valeur. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité et est par la suite imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'unité. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans une période ultérieure.

À la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le goodwill qui en découle est pris en compte dans la détermination du résultat de la cession.

B.3 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de sa classification.

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable antérieure et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

B.3 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Une entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à montrer quand les biens ou services promis aux clients sont fournis, et à quel montant de contrepartie l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. Plus particulièrement, la norme propose un modèle en cinq étapes pour comptabiliser les produits des activités ordinaires :

- Étape 1 : Identifier le(s) contrat(s) avec le client
- Étape 2 : Identifier les obligations de prestation prévues au contrat
- Étape 3 : Déterminer le prix de transaction
- Étape 4 : Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation prévues au contrat
- Étape 5 : Comptabiliser les produits des activités ordinaires lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation.

Selon IFRS 15, une entité comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'une obligation de prestation est remplie (ou à mesure qu'elle est remplie), c'est-à-dire lorsque le contrôle des biens ou des services sous-jacents visés par cette obligation de prestation est transféré au client. IFRS 15 contient des dispositions beaucoup plus prescriptives pour traiter de cas spécifiques. De plus, la norme contient des obligations d'information étendues.

Lorsqu'un tiers intervient dans la fourniture de biens ou de services au client de l'entité, cette dernière doit déterminer si sa promesse est par nature une obligation de prestation de fournir elle-même les biens ou les services spécifiés (elle agit alors pour son propre compte) ou de prendre les dispositions voulues pour que le tiers s'en charge (elle agit alors comme mandataire).

L'entité agit pour son propre compte si elle a le contrôle du bien ou du service promis avant de le fournir au client. Cependant, l'entité n'agit pas nécessairement pour son propre compte si elle n'obtient que momentanément le titre de propriété d'un produit avant que ce titre ne soit transféré au client. L'entité qui agit pour son propre compte dans un contrat peut remplir elle-même une obligation de prestation ou embaucher un tiers (par exemple, un sous-traitant) afin qu'il remplisse pour elle une partie ou l'intégralité de l'obligation de prestation. Lorsque l'entité agit pour son propre compte et remplit une obligation de prestation, elle comptabilise en produits des activités ordinaires le montant brut de contrepartie auquel elle s'attend à avoir droit en échange des biens ou des services fournis.

L'entité agit comme mandataire si son obligation de prestation consiste à prendre les dispositions voulues pour qu'un tiers fournisse les biens ou services. Lorsque l'entité agit comme mandataire et remplit une obligation de prestation, elle comptabilise en produits des activités ordinaires le montant des honoraires ou de la commission auquel elle s'attend à avoir droit en échange des dispositions prises pour que le tiers fournisse les biens ou les services. Les honoraires ou la commission de l'entité pourraient être le montant net de contrepartie que celle-ci conserve après avoir payé au tiers la contrepartie reçue en échange des biens ou des services à fournir par celui-ci.

Les faits indiquant que l'entité agit comme mandataire (et qu'elle n'a donc pas le contrôle sur le bien ou le service avant qu'il ne soit fourni au client) peuvent notamment être les suivants:

- a) la responsabilité première de l'exécution du contrat incombe à un tiers;
- b) l'entité n'est pas exposée au risque de gestion des stocks avant ou après la commande des biens par le client, durant l'expédition ou en cas de retour;
- c) l'entité n'a aucune latitude pour fixer les prix des biens ou des services du tiers, de sorte que l'avantage qu'elle peut tirer de ces biens ou services est limité;
- d) la contrepartie versée à l'entité prend la forme d'une commission; et
- e) l'entité n'est pas exposée au risque de crédit pour ce qui est du montant à recevoir du client en échange des biens ou des services du tiers.

En ce qui concerne la Société, les produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les tiers sont essentiellement composés de ventes de :

- produits de quincaillerie ;
- matériels industriels ;
- produits métallurgiques ;
- matériaux de construction ;
- produits d'aménagement de maisons et de jardins ;
- prestations de services.

En ce qui concerne les règles de reconnaissance du revenu, les produits sont comptabilisés lors de la livraison des biens et des services.

B.4 Instruments financiers

IFRS 9 " Instruments financiers " expose les dispositions à suivre pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs, passifs financiers et de certains contrats d'achat ou vente d'éléments non financiers.

Phase I – Classement et évaluation des actifs financiers

Les dispositions d'IFRS 9 quant à la classification et l'évaluation des actifs financiers sont basées sur le modèle de gestion de l'entreprise et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers.

Lors de la mise en œuvre de cette norme, le Groupe a procédé à la revue des caractéristiques, notamment de rémunération, de ses actifs financiers. Du fait de la pratique du Groupe dans la gestion de ses actifs financiers ne détenant pas d'instruments financiers complexes, il a été conclu que l'ensemble des actifs financiers du Groupe respectait le critère " Solely Payment of Principal and Interests (SPPI) " tel que défini par IFRS 9. Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti selon IAS 39 n'ont donc pas connu de changement de méthode comptable lors de la première application d'IFRS 9.

La Société a également procédé à une revue de son portefeuille d'instruments de capitaux propres, constitué principalement de titres de participations non consolidés, afin de déterminer la méthode d'évaluation de chaque titre (soit à la juste valeur par résultat, soit à la juste valeur par capitaux propres). Les titres présents en portefeuille au 1er janvier 2019 ont été évalués à la juste valeur par capitaux propres.

Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable à chaque clôture, ils sont maintenus au bilan à leur juste valeur initiale, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition majoré des frais de transaction, ajusté d'éventuels gains ou pertes de valeur déterminés par une analyse de la variation de la quote-part des capitaux propres détenus.

Les prêts et créances sont dorénavant classés en " Actifs financiers au coût amorti " et les actifs disponibles à la vente sont classés en " Instruments de capitaux propres " et demeurent présentés au bilan en " Autres actifs financiers ".

Phase II – Modèle de dépréciation des actifs financiers

La norme a également fait évoluer les modalités de dépréciation des actifs financiers puisque IFRS 9 impose un modèle désormais basé sur les pertes attendues. Une analyse des portefeuilles de créances commerciales et financières, ainsi que des prêts octroyés, notamment à des sociétés mises en équivalence, a été menée.

La Société a opté pour la méthode simplifiée pour mesurer les dépréciations relatives à ses créances commerciales.

Le risque de crédit lié aux créances financières et aux prêts a été mesuré selon les dispositions du modèle complet d'IFRS 9. Aucune hausse significative du risque de crédit n'a été identifiée.

Afin d'estimer le risque de non-recouvrement des actifs financiers de la Société, une analyse des pertes constatées sur l'exercice sera conduite annuellement afin d'ajuster éventuellement les taux de dépréciation.

Phase III – Comptabilité de couverture

Les dispositions d'IFRS 9 permettent de comptabiliser la variation de valeur de l'ensemble des coûts de couverture (report/déport, swap de base et primes d'options) en autres éléments du résultat global et de les recycler par résultat linéairement en cas de couverture d'une période de temps ou, dans le cas d'une couverture de transaction, au même rythme que la reconnaissance de l'opération couverte.

La Société n'enregistre pas d'opérations de couverture.

8.5 Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Les dépenses relatives à du goodwill généré en interne, aux listes de clients générées en interne, à une phase de démarrage, à la formation, aux activités de publicité et de promotion, à une relocalisation ou à une réorganisation, sont comptabilisées en charge. Les frais d'établissement sont également comptabilisés en charges. Les parts de marché ne satisfont pas à la définition des immobilisations incorporelles.

Les dépenses effectuées au titre des frais directs d'acquisition dont notamment les taxes non récupérables et commissions, les frais de montage, d'installation et de mise en état d'utilisation, les droits de mutation, les commissions, les frais d'actes et honoraires, sont enregistrés dans la valeur d'entrée des immobilisations.

La société apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est finie ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée. La durée et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif est traduit par une modification de la durée ou du mode d'amortissement, selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie finie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée au vu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests de dépréciation chaque année. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée est réexaminée annuellement afin de déterminer si cette qualification demeure justifiée. Si tel n'est pas le cas, le changement d'appréciation portant sur la nature de la durée d'utilité, d'indéterminée à finie, est comptabilisé de manière prospective.

Les profits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont déterminés comme la différence entre les produits nets de sortie, et la valeur nette comptable de l'actif. Ils sont comptabilisés en résultat lors de la décomptabilisation de l'actif.

Coûts de Recherche et Développement

Les coûts de recherche et développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement engagées sur la base d'un projet individuel sont comptabilisées en actif incorporel lorsque la société peut démontrer :

- la faisabilité technique de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente
- son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre ;
- le fait que cet actif générera des avantages économiques futurs ;
- l'existence de ressources disponibles pour achever le développement de l'actif ; et
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Après leur comptabilisation initiale en qualité d'actif, les dépenses de développement sont évaluées en utilisant le modèle du coût, c'est-à-dire au coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service. Il est amorti linéairement sur la période au cours de laquelle sont attendus les avantages économiques liés au projet. La valeur comptable des coûts de développement activés fait l'objet d'un test de perte de valeur chaque année tant que l'actif est en cours de développement.

Brevets et licences

Les brevets, les licences, marques, logiciels et autres droits similaires acquis sont à comptabiliser en immobilisations incorporelles si les critères de définition et de comptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont remplis.

8.6 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, diminué, le cas échéant, des cumuls d'amortissements et de pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif et les coûts d'emprunt pour les projets de construction longs, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, et sous la même condition, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice de réalisation.

Les terrains et les constructions qui font l'objet de réévaluation à leur juste valeur sont enregistrés tels, diminués du cumul des amortissements des constructions, et des pertes de valeur comptabilisées postérieurement à la date de réévaluation.

Toute augmentation de valeur est créditée dans la rubrique écarts de réévaluation présentée au sein des capitaux propres dans l'état de la situation financière.

Les immobilisations susceptibles d'être décomposées sont celles dont la valeur est significative et qui contiennent des éléments ayant une durée d'utilité propre; c'est-à-dire des éléments pouvant faire l'objet d'un ou plusieurs remplacements en cours d'utilisation.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat, au cours de l'exercice de décomptabilisation. Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

B.7 Les contrats de locations

Depuis le 1^{er} janvier 2019, un seul modèle de comptabilisation est appliqué pour tous les contrats de location : location financement comme location simple.

Déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, dépend de la substance de l'accord à sa date de commencement. Ceci impose d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un actif ou d'actifs spécifique(s) et si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif.

Lorsqu'un contrat contient une composante « location » et une composante « services », il est fait une séparation des composants du contrat : comptabilisation de la composante de location selon IFRS 16, et les autres composantes du contrat selon les normes qui leur sont applicables.

La Société a effectué une analyse de tous les contrats de location en cours au 1^{er} Janvier 2019 et a opéré le cas échéant, les retraitements complémentaires par la comptabilisation de l'actif concerné en contrepartie d'une dette financière sur la base de la valeur actuelle de l'actif.

1. La Société en tant que preneur

En application des dispositions de la norme IFRS 16, tous les contrats, exclusion faite des exemptions prévues par la norme, sont comptabilisés dans les livres du preneur.

2. La Société en tant que bailleur

Les contrats de location aux termes desquels l'entité transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif au preneur, sont classés comme des contrats de location financement. Les coûts indirects initiaux engagés lors de la négociation du contrat de location sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la période de location.

B.8 Les coûts d'emprunts incorporables

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue, nécessite un délai substantiel, sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt doivent être comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds. La société capitalise les coûts d'emprunt pour tous les actifs éligibles.

B.9 Les stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation désigne le montant net qu'une entité s'attend à réaliser sur la vente de stocks dans le cours normal de l'activité.

Les coûts encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit dans lequel ils se trouvent sont incorporés dans le coût d'achat ou de production.

Les éléments de stocks similaires ou ayant un rapport entre eux sont regroupés pour l'appréciation des dépréciations qu'ils ont subies.

B.10 Les transactions en devises étrangères

Les états financiers de la Société sont présentés en FCFA. Il s'agit de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère la société.

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées en FCFA au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Toutes différences entre la date d'enregistrement et la date de réalisation sont constatées au compte de résultat en pertes ou gains de changes.

A la date de clôture les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en FCFA au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les différences entre les valeurs initialement inscrites dans les comptes (coûts « historiques ») et celles résultant de la conversion à la date de clôture majorent ou diminuent les montants initiaux et constituent :

- des pertes, dans le cas de majoration des dettes ou de minoration des créances,
- des gains, dans le cas de majoration des créances ou de minoration des dettes.

Ces différences constituent des pertes ou des gains de change à inscrire respectivement dans les charges et produits opérationnels ou financiers de l'exercice.

B.11 Les provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La notion d'obligation actuelle implique toujours un engagement vis-à-vis d'une autre partie sans possibilité de se soustraire à cette obligation.

B.12 Pensions et autres avantages post emplois

L'évaluation du montant de l'indemnité de départ à la retraite est effectuée par application d'une méthode actuarielle prenant en compte les paramètres aléatoires relatifs notamment, à la mortalité, à la rotation du personnel et à la croissance du salaire.

Les modalités de l'évaluation de la provision et les tests de sensibilité sur l'utilisation du taux d'actualisation sont détaillés dans la Note 15.

B.2 Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du « résultat avant impôt » comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net en raison d'éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles.

L'impôt exigible de la Société est calculé au moyen des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

L'impôt différé est déterminé en fonction des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables. Des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible.

De tels actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable ni sur le bénéfice comptable. En outre, des passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporaire et que la différence temporaire se résorbera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les passifs et les actifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé

ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui sont adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

Impôt exigible et impôt différé de l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible et l'impôt différé sont aussi comptabilisés respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Si l'impôt exigible ou l'impôt différé découle de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est incluse dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

Note D Faits marquants de l'exercice

L'évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 a été marquée par les éléments suivants :

Sur le plan socio-politique :

L'année 2019 s'est déroulée dans l'ensemble dans un climat socio-politique stable et apaisé. Toutefois, il convient de rappeler que malgré le calme et la sérénité, de fortes dissensions ont secoué la coalition au pouvoir, le « RHDP », suscitant quelques tensions et inquiétudes dans le pays.

L'ancien président Laurent Gbagbo a pour sa part été acquitté par la Cour Pénale Internationale et libéré sous conditions dans l'attente du procès en appel.

Par ailleurs, une nouvelle Commission Electorale Indépendante (CEI) chargée d'organiser les prochaines élections, a été mise en place à la suite des discussions entre le Gouvernement et une partie de l'opposition. Le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) d'Henri Konan Bédié et le Front populaire ivoirien (FPI) de Laurent Gbagbo, ainsi que les partis proches de l'ancien Président de l'Assemblée nationale, Guillaume Soro, n'ont pas participé aux discussions. Ils réclament un nouveau dialogue autour de la réforme de la CEI.

Enfin, les affrontements intercommunautaires du mois de mai 2019 dans le centre du pays et l'arrestation d'opposants politiques suivis d'affrontements entre les forces de l'ordre et les manifestants font craindre une montée des tensions politiques à l'approche de l'élection présidentielle prévue en octobre 2020.

Sur le plan économique :

Il faut noter :

Depuis 2011, l'économie ivoirienne a progressé à un rythme moyen de 8 % par an, ce qui en fait l'un des pays les plus dynamiques du monde. La croissance du PIB a cependant progressivement ralenti pour passer de 10,1 % en 2012 à 7,7 % en 2017 et 7,4 % pour 2018. Actuellement, le pays doit relever un double défi : maintenir un rythme de croissance rapide tout en favorisant une croissance plus inclusive (le taux de pauvreté s'élève encore à 46,3 %) et réduire les déséquilibres budgétaires.

La proximité des élections nationales, programmées en octobre 2020, risque de générer un climat d'incertitude et d'avoir une incidence négative sur les investissements privés.

Au niveau de BERNABE CI :

Les principaux faits marquants de l'exercice 2019 sont les suivants :

- ~ nomination de M. CHARAF E. AHMAD le 04 décembre 2019 en qualité de Directeur Pole Distribution de YESHI GROUP. En effet, une nouvelle organisation de YESHI GROUP a été mise en place, avec pour objectif de préparer YESHI GROUP au développement de ses activités industrielles sur les 10 ans à venir, et à la rationalisation de ses activités commerciales et marketing concernant les enseignes Bernabé, Mr Bricolage, Peyrissac et Rimco, sur tout le territoire. En conséquence, un nouveau Directeur de Bernabé CI est en recrutement ;
- ~ départ de l'Ex-Directeur d'exploitation M. Philippe RICHE le 09 Août 2019 après 18 ans de loyaux services à BERNABE et YESHI GROUP ;
- ~ finalisation du Manuel de Procédures Administratives, Opérationnelles et Financières en Décembre 2019. L'utilisation de ce manuel permettra à l'ensemble du personnel de travailler avec beaucoup plus de rigueur et de professionnalisme ;
- ~ recrutement d'un nouveau Chef d'Agence en Août 2019 et d'un nouveau Responsable Comptable en Juillet 2019 pour l'Agence de San-Pedro ;

vérification générale de la comptabilité par la Direction Générale des Impôts relativement aux exercices 2016, 2017 et 2018.

Note 1 : Rapprochement compte de résultat

Bernabé, pour les besoins d'établissement et de paiement de son impôt sur les sociétés d'une part, et de conformité aux dispositions de l'AUDSCIE d'autre part, prépare et établit des états financiers annuels (« Comptes personnels ») en application des dispositions de l'AUDCIF et du système comptable de l'OHADA (ensemble désigné « SYSCOHADA »).

Pour les besoins de l'établissement des états financiers individuels IFRS de la Société, un processus de conversion de la balance générale préparée selon les règles et principes du SYSCOHADA a été mis en œuvre. Les tableaux ci-après donnent le rapprochement entre le résultat tel qu'il ressort des Comptes personnels et le résultat des états financiers IFRS, en milliers de FCFA :

	2019	2018	2017
Résultat comptes personnels SYSCOHADA	423 124 533	1 650 100 764	2 109 773 566
Annulation provision réglementée	(7 062 702)	(7 062 702)	(7 062 702)
Constatation des impôts différés	140 132 714	126 659 973	114 277 655
Annulation écart de conversion	1 579 024		2 605
Incidence IFRS 16 Contrats de location	(401 783 598)	(363 359 132)	
Incidence IFRS 9 Dépréciation des comptes clients	(24 975 104)	(22 657 961)	(34 160 471)
Résultat global comptes individuels IFRS	131 014 867	1 383 680 942	2 182 830 653

Sur l'exercice 2019, le résultat global s'établit à 131 millions de F CFA contre 1,384 milliards de F CFA en 2018. Cette forte baisse de résultat global s'explique essentiellement par :

- la sous-performance du chiffre d'affaires de 7% par rapport à l'année dernière ;
- la hausse des amortissements générés par les investissements majeurs réalisés en 2018 (Mr Bricolage et l'ERP Microsoft Dynamics Navision) ;
- la hausse des charges financières due aux intérêts sur le CMT de 5 milliards de la SGCI, mis en place depuis Nov. 2017 et au recours régulier aux crédits spots dans la politique de financement. A fin Déc. 2019, l'encours des crédits spots s'élève à 9,750 milliards de F CFA contre 9,250 milliards de F CFA en 2018.

Enfin, il y a lieu de noter que ce résultat global tient compte du montant imputable sur l'exercice du crédit d'impôt pour investissement (Article 110 du CGI) relatif à l'agence Mr Bricolage d'un montant de FCFA 81,229 millions FCFA et du crédit d'impôt de FCFA 65 Millions pour les nouvelles embauches au titre de l'exercice 2019.

Note 2 : Les immobilisations incorporelles

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit, en milliers de FCFA :

	2 018	2 019	Variation	%
Brevets, licences, logiciels, concessions et droits similaire	641 356 616	653 834 799	12 478 183	1,95%
Fonds commercial	213 686 876	213 686 876	0	
Coûts des franchises	55 756 345	55 756 345	0	
Actifs au titre des droits d'utilisation	7 616 300 791	7 918 964 470	302 663 679	3,97%
Autres droits et valeurs incorporels en cours	57 396 240	57 396 240	0	
Total immobilisations incorporelles	8 584 496 868	8 899 638 730	315 141 862	4%
Amortissements	(598 753 054)	(791 007 013)	(192 253 959)	32%
Valeurs nettes immo incorporelles	7 985 743 814	8 108 631 717	122 887 903	2%

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles est détaillé comme suit, en milliers de FCFA :

	2 018	(+)	(-)	2019
Brevets, licences, logiciels, concessions et droits similaire	641 356 616	12 478 183		653 834 799
Fonds commercial	213 686 876			213 686 876
Coûts des franchises	55 756 345			55 756 345
Actifs au titre des droits d'utilisation	7 616 300 791	302 663 679		7 918 964 470
Autres droits et valeurs incorporels en cours	57 396 240			57 396 240
Total valeur brute	8 584 496 868	315 141 862	0	8 899 638 730
Amortissement	(598 753 054)	(192 253 959)	0	(791 007 013)
Valeur nette	7 985 743 814			8 108 631 717

A fin décembre 2019, le total des immobilisations incorporelles s'élève à 8,900 milliards de F CFA contre 8, 584 milliards de F CFA en 2018 ; soit une progression de 4% qui se justifie par :

- une hausse du poste « Brevets, licences, logiciels, concessions et droits similaires » de 1,95% due essentiellement à l'acquisition de licences de maintenance, de protection et d'optimisation du parc informatique, d'un système de scan complet du showroom de Technibat ; de logiciels pour l'automatisation des états financiers au format SYSCOHADA révisé et d'emailing pour le service Marketing ;
- une hausse des actifs au titre des droits d'utilisation de 3,97% due à la signature de deux (2) nouveaux contrats de bail pour habitation du Directeur des Approvisionnements et de la Logistique et du Responsable du Développement et du Contrôle de Gestion Exploitation.

Par ailleurs, nous constatons une hausse de 32% des amortissements des immobilisations incorporelles due principalement à la hausse des actifs au titre des droits d'utilisation.

Note 3 : Les immobilisations corporelles

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit, en milliers de FCFA :

	2018	2019	Variation	%
Terrains à bâtir	267 200 250	267 200 250	0	0%
Pour bâtiments administratifs et commerciaux	438 947 693	438 947 693	0	0%
Pour bâtiments affectés aux autres opérat. nn Prof	18 750 000	18 750 000	0	0%
Sous-total terrain hors immeuble de placement	724 897 943	724 897 943	0	
Bâtiments administratifs et commerciaux	6 002 406 555	6 002 406 555	0	0%
Bâtiments affectés au logement du personnel	226 180 821	226 180 821	0	0%
Parkings	11 154 768	11 154 768	0	0%
Autres ouvrages d'infrastructures	50 997 425	62 037 471	11 040 046	22%
Bâtiments et installations en cours	0	35 728 810	35 728 810	
Sous-total Bâtiments hors immeuble de placement	6 290 739 569	6 337 508 425	46 768 856	
Installations générales	665 405 976	687 999 379	22 593 403	3%
Autres aménagements de bureaux	475 094 619	475 094 619	0	0%
Aménagements de logements Installations générales	481 494	481 494	0	0%
Autres installations et agencements	506 440 864	526 464 410	20 023 546	4%
Autres installations et agencements Bureaux	2 369 930 126	2 372 914 898	2 984 772	0%
Autres installations et agencements Logements	81 312 417	83 303 691	1 991 274	2%
Sous-Total Agencements	4 098 665 496	4 146 258 491	47 592 995	
Matériel industriel	566 120 921	608 742 358	42 621 437	8%
Outils industriel	86 667	171 884	85 217	98%
Matériel commercial	2 635 704	8 133 165	5 497 461	209%
Outils commercial	486 450	486 450	0	0%
Matériel de bureau	235 407 029	256 146 089	20 739 060	9%
Matériel informatique	534 753 062	552 426 989	17 673 927	3%
Mobilier de bureau	197 137 756	213 399 028	16 261 272	8%
Matériel des logements du personnel	52 238 047	60 257 205	8 019 158	15%
Mobilier des logements du personnel	24 744 559	28 289 766	3 545 207	14%
Matériel et mobilier de bureau	17 729 370	1 244 802	(16 484 568)	-93%
Agencements et aménagements du matériel	637 500	0	(637 500)	-100%
Autres matériels	535 196	486 633	(48 563)	-9%
Sous-Total Matériels	1 632 512 261	1 729 784 369	97 272 108	
Matériel automobile	1 279 439 425	1 411 027 253	131 587 828	10%
Autres (vélo, mobylette, moto)	20 041 439	20 041 439	0	0%
Sous-Total Matériels de transports	1 299 480 864	1 431 068 692	131 587 828	10%
Total immobilisations corporelles	14 046 296 133	14 369 517 920	323 221 787	2%
Amortissements	(4 142 332 010)	(5 168 250 449)	(1 025 918 439)	25%
Valeurs nettes immo corporelles	9 903 964 123	9 201 267 471	(702 696 652)	-7%
<i>Taux de vétusté</i>	<i>29%</i>	<i>36%</i>	<i>6%</i>	

Le tableau de variation des immobilisations corporelles est détaillé comme suit, en milliers de FCFA :

Tableau de variation immo corporelles	2018	(+)	(-)	2019
Terrain hors immeuble de placement	724 897 943	0		724 897 943
Bâtiments hors immeuble de placement	6 290 739 569	46 768 856		6 301 779 615
Agencements	4 098 665 496	47 592 995		4 146 258 491
Matériels	1 632 512 261	97 272 108		1 757 264 852
Matériels de transports	1 299 480 864	164 177 976	32 590 148	1 439 317 019
Total valeur brute	14 046 296 133	355 811 935	32 590 148	14 369 517 920
Amortissement	(4 142 332 010)	(1 025 918 439)		(5 168 250 449)
Valeur nette	9 903 964 123			9 201 267 471

A fin décembre 2019, la valeur brute des immobilisations corporelles s'établit à 14,370 milliards de FCFA contre 14,046 milliards de FCFA, soit une progression de 2% due essentiellement à l'acquisition de nouveaux véhicules pour le renouvellement du parc auto.

Note 4 : Actifs Fin non courants

Cette rubrique a évolué de la manière suivante, en milliers de FCFA :

	2 018	2 019	Variation	%
Titres de participation	23 990 000	23 990 000	0	0,00%
Dépôts pour loyers	250 000	3 990 000	3 740 000	1496,00%
Dépôts pour l'électricité	3 815 489	4 109 769	294 280	7,71%
Dépôts pour l'eau		16 500	16 500	
Autres dépôts et cautionnements	46 972 021	46 189 066	(782 955)	-1,67%
Total a. actifs financiers non courants	75 027 510	78 295 335	3 267 825	4,36%

Les actifs financiers non courants connaissent une légère hausse de 4,36% due aux dépôts pour loyers du Directeur des Approvisionnements et de la Logistique et du Responsable du Développement et du Contrôle de Gestion Exploitation.

Note 5 : Autres créances

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit, en FCFA :

	2 018		2 019		Variation	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Créances fiscales non courant	245 505 638		254 617 290		9 111 652	0
Groupe, comptes courants non courant			70 680 288		70 680 288	0
Débiteurs divers non courant			1 952 088		1 952 088	0
Fournisseurs-Groupe, factures non parvenues				483 051		483 051
Prêts exceptionnels au personnel		37 218 462		57 353 797		20 135 335
Pers. Avances bons caisse Abj		10 202 024		365 500		(9 836 524)
Groupe, comptes courants		202 421 046		170 934 108		(31 486 938)
Débiteurs divers		11 854 920		2 010 360		(9 844 560)
Valeurs à débiter		579 500				(579 500)
Charges constatées d'avance		237 202 128		232 900 298		(4 301 830)
Créances sur cessions d'immobilisations		1 350 000				(1 350 000)
TOTAL	245 505 638	500 828 080	327 249 666	464 047 114	81 744 028	(36 780 966)
Provisions débiteurs	0	883 600		883 600	0	0
Autres créances nettes	245 505 638	499 944 480	327 249 666	463 163 514	81 744 028	(36 780 966)

La hausse de 20 millions par rapport à l'année dernière des prêts exceptionnels au personnel s'explique par l'octroi d'avances au personnel qui devraient se solder sur l'exercice 2020. A contrario, la baisse de 9,837 millions des bons de caisse se justifie elle par un meilleur suivi des bons provisoires octroyés au personnel dans le cadre des charges de fonctionnement de l'entreprise.

La hausse des comptes courants groupe par rapport à l'exercice précédent est essentiellement due à la créance sur MCN du fait des diverses refacturations de frais pour l'utilisation du site de l'ancienne agence de TECHNIBAT.

La baisse de 9,845 millions du poste « Débiteurs divers » est due au dénouement des transactions de réparations de sinistres sur l'exercice (le 29/01/2019) des deux (2) dossiers suivants :

- incendie de l'Agence de San-Pedro en date du 27/03/2018 ;
- choc du véhicule d'un tiers sur la clôture grillagée de l'Agence de Yopougon en date du 28/06/2018.

Note 6 : Impôts différés

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit, en FCFA :

	2018	2019	Variation	%
Impôt différé - Actif	133 098 049	144 805 115	11 707 066	9%
Impôt différé - Passif	(6 438 076)	(4 672 401)	1 765 675	-27%
Impôt différé - Net	126 659 973	140 132 714	13 472 741	11%

L'impôt différé actif net du passif enregistre une hausse de 13 millions de FCFA (+11%) pour se situer à 140 132 714 millions au 31 décembre 2019. L'évaluation des impôts différés actif et passif se présente comme suit:

	2018					2019				
	Base compt.	Base fiscale	Ecart	IDA	IDP	Base compt.	Base fiscale	Ecart	IDA	IDP
Provisions réglementées	0	25 752 305	(25 752 305)		(6 438 076)	0	18 689 603	(18 689 603)		(4 672 401)
Prov. pour pensions et obligations similaires	291 421 065	0	291 421 065	72 855 266		304 409 318	0	304 409 318	76 102 330	
Autres provisions pour risques et charges	2 400 000	0	2 400 000	600 000		12 400 000	0	12 400 000	3 100 000	
Dettes provisionnées pour congés à payer	238 571 130	0	238 571 130	59 642 783		262 411 141	0	262 411 141	65 602 785	
Total Passif	532 392 195	25 752 305	506 639 890	133 098 049	(6 438 076)	579 220 459	18 689 603	560 530 856	144 805 115	(4 672 401)
<i>Total différences temporaires, écart base comptable base fiscale</i>				<i>133 098 049</i>	<i>(6 438 076)</i>				<i>144 805 115</i>	<i>(4 672 401)</i>

Note 7 : Stocks

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit, en FCFA :

	2018	2 019	Variation	%
Marchandises	21 240 132 659	21 911 699 804	671 567 145	3%
Marchandises en cours de route	5 561 581 205	3 082 234 002	(2 479 347 203)	-45%
Autres approvisionnements en cours de route	31 784 829	3 208 792	(28 576 037)	-90%
Stock en consignation		8 006 114	8 006 114	
T O T A L	26 833 498 693	25 005 148 712	(1 828 349 981)	-7%
Dépréciation stocks	(1 682 361 405)	(1 574 245 711)	108 115 694	-6%
Stocks Nets	25 151 137 288	23 430 903 001	(1 936 465 675)	-8%

Les stocks après dépréciation s'élèvent à 23,431 milliards de FCFA en 2019 contre 25,151 milliards de FCFA en 2018, soit une baisse de 8%, essentiellement due à la mise en place d'une politique de déstockage du « stock âgé » afin d'assainir la qualité du stock. A cet effet, diverses campagnes promotionnelles ont été organisées au cours de l'exercice.

Note 8 : Créances Clients

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit, en FCFA :

	2018	2019	Variation	%
Clients	5 760 984 696	5 115 787 637	(645 197 059)	-11%
Clients-Groupe	2 742 544 037	3 555 912 724	813 368 687	30%
client EXPORT	6 940 230	6 872 557	(67 673)	-1%
Clients, Etat et Collectivités publiques		13 410 542		
Clients, organismes internationaux	100 024 121	84 985 654	(15 038 467)	-15%
Sociétés Soeurs et Apparentées	141 884 860	146 769 630	4 884 770	3%
Clients, effets escomptés non échus	24 267 324	43 273 363	19 006 039	78%
Clients Douteux	333 462 546	361 180 490	27 717 944	8%
Clients, factures à établir		127 448 446	127 448 446	
Total créances clients	9 110 107 814	9 455 641 043	345 533 229	4%
Dépréciation	(321 424 511)	(361 180 490)	(39 755 979)	12%
Total créances nettes	8 788 683 303	9 094 460 553	305 777 250	3%

Les créances clients nettes connaissent une légère hausse de 3% ; elles passent en effet de 8,789 milliards de FCFA en 2018 à 9,094 milliards de FCFA à fin 2019. Il s'agit d'une bonne performance du recouvrement de nos créances clients compte tenu de la situation financière de plus en plus difficile de nombre de nos clients.

Note 9 : Créances d'impôts

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit, en FCFA :

	2 018			2 019			Variation	
	Total	Courants	Non courants	Total	Courant	Non Courant	Total	%
T.V.A. facturée sur ventes	4 846 483	4 846 483		0			(4 846 483)	-100%
Etat, Impôt sur les bénéfices				221 854 068	221 854 068		221 854 068	
T.V.A Remb. S/ventes exonérées	257 351	257 351		0			(257 351)	-100%
T.V.A. facturée sur prestations de services	612 000	612 000		0			(612 000)	-100%
Etat, crédit de T.V.A. à reporter	271 971 664	271 971 664		48 930 421	48 930 421		(223 041 243)	-82%
T.V.A. récupérable sur immobilisations	10 317 578	10 317 578		2 197 169	2 197 169		(8 120 409)	-79%
T.V.A. récupérable sur achats	76 440 259	76 440 259		56 353 649	56 353 649		(20 086 610)	-26%
TVA recup. S/Douane	25 917 609	25 917 609		4 017 216	4 017 216		(21 900 393)	-85%
TVA recup. S/Debours et transit				319 411	319 411		319 411	
T.V.A. récupérable sur transport	11 069 859	11 069 859		0			(11 069 859)	-100%
T.V.A. récup. sur services ext. et autres charg.	28 392 219	28 392 219		7 832 915	7 832 915		(20 559 304)	-72%
T.V.A. transférées par d'autres entreprises	395 703 492	150 197 854	245 505 638	435 758 986	181 141 696	254 617 290	40 055 494	10%
TVA recup. S/Livraison à S/MM	17 944 655	17 944 655		12 065 477	12 065 477		(5 879 178)	-33%
Etat, AIRSI facturé sur ventes	9 100 120	9 100 120		0			(9 100 120)	-100%
Total Créances fiscales	852 573 289	607 067 651	245 505 638	789 329 312	534 712 022	254 617 290	(63 243 977)	-7%

Le total des créances fiscales s'établit à 789 millions en 2019 contre 853 millions en 2018 ; soit une baisse de 7% du fait de la baisse du volume de nos crédits de TVA constitués de chèques spéciaux du Trésor Public reçus de gros clients.

Note 10 : Trésorerie

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit, en FCFA :

	2018	2019	Variation	%
Effets à l'encaissement	501 737 722	463 359 508	(38 378 214)	-8%
Chèques à encaisser	257 485	229 412 258	229 154 773	88997%
S.G.B.C.I. A BIDJAN		61 489 126	61 489 126	
S.G.B.C.I. SAN PEDRO	302 137 514	136 887 580	(165 249 934)	-55%
BICICI A BIDJAN	185 782 742			
NSIA BANQUE	195 837 043	8 748 953	(187 088 090)	-96%
S.I.B.		5 437 053		
VERSUS BANK	98 688 307	35 248 355	(63 439 952)	-64%
ECOBANK		802 490	802 490	
BANK OF AFRICA	11 518 648	19 854 538	8 335 890	72%
GT BANK		19 831 915	19 831 915	
LCL EURO	23 064 386	15 469 913	(7 594 473)	-33%
FRANSA BANK EURO	4 512 892	1 879 205	(2 633 687)	-58%
Porte-monnaie électronique / Ecobank		171 467	171 467	
Caisse principale en FCFA	3 169 600	3 227 905	58 305	2%
Caisse principale en devises	294 420	727 351	432 931	147%
Total Trésorerie-Active	1 327 000 759	1 002 547 617	(324 453 142)	-24%
Dépréciation-Banque				
Trésorerie Nette-Active	1 327 000 759	1 002 547 617	(324 453 142)	-24%
BICICI A BIDJAN		(16 248 549)	(16 248 549)	
S.G.B.C.I. A BIDJAN	(111 215 856)		111 215 856	-100%
S.I.B.	(181 138 731)	(117 148 264)	63 990 467	-35%
B.G.F.I.	(327 149 723)	(488 638 235)	(161 488 512)	49%
ECOBANK	(8 571 477)		8 571 477	-100%
Banques, intérêts courus	(30 000 781)	(3 408 871)	26 591 910	-89%
Crédit spot S.G.B.C.I.	(3 500 000 000)	(4 000 000 000)	(500 000 000)	14%
Crédit spot BICICI	(2 750 000 000)	(2 750 000 000)	0	0%
Crédit spot NSIA BANQUE	(2 000 000 000)	(2 000 000 000)	0	0%
Crédit spot S.I.B.	(1 000 000 000)	(1 000 000 000)	0	0%
Escompte de crédits ordinaires	(24 267 324)	(43 273 363)	(19 006 039)	78%
Total Trésorerie-Passive	(9 932 343 892)	(10 418 717 282)	(486 373 390)	4,90%
TOTAL	(8 605 343 133)	(9 416 169 665)	(810 826 532)	9,42%

L'évolution des flux de trésorerie s'analyse comme suit :

	2018	2019	Variation	%
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	1 274 362 783	821 316 884	(453 045 899)	-36%
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	(1 701 074 555)	(356 668 188)	1 344 406 367	-79%
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(1 351 912 706)	(1 275 475 228)	76 437 478	-6%
Total flux de trésorerie	(1 778 624 478)	(810 826 532)	967 797 946	-54%
T réso ouverture	(6 826 718 655)	(8 605 343 133)	(1 778 624 478)	26%
T réso clôture	(8 605 343 133)	(9 416 169 665)	(810 826 532)	9%

La trésorerie nette-active présente un solde de 1,003 milliard de FCFA contre 1,327 milliard de FCFA sur l'exercice précédent, soit une baisse de 24%. Cela s'explique par le fait que les transferts à l'étranger de décembre 2019 ont pu être correctement traités par les banques avant la fin de l'année au contraire des difficultés de transferts rencontrées à fin 2018.

Pour la trésorerie-passive, nous enregistrons une hausse de 4,90% due à la progression du niveau des crédits spots qui passent de 9,250 milliards FCFA à fin 2018 à 9,750 milliards FCFA à fin 2019. A noter que ce spot additionnel de 500 MF sur la SGCI a été essentiellement contracté pour le règlement des arriérés de dividendes des années 2016, 2017 et 2018 à YESHI Group.

Note 11 : Capital

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit, en FCFA :

	2018	2019
Nbre d'actions, unité	6 624 000	6 624 000
Valeur nominale, en FCFA / Action	250	250
Capital social, en KFCFA	1 656 000 000	1 656 000 000
Actionariat		
YESHI GROUP	60,45%	60,45%
DIVERS PRIVES	35,34%	35,34%
ABDUL HUSSEIN	2,39%	2,39%
YESHI EKLUND	1,39%	1,39%
YOHANNES MEKBEBE	0,43%	0,43%

Les actions ci-dessus énumérées dans le tableau sont des actions ordinaires.

Note 12 : Réserves

L'évolution des réserves nettes consolidées à partir des réserves telles qu'elles ressortent des états financiers SYSCOHADA de BERNABE s'analyse comme suit, en FCFA:

	2019	2018	1er janvier 2018
Réserves comptes SYSCOHADA BERNABE	2 673 505 291	2 673 505 291	2 673 505 291
Annulation provision réglementée net des ID	25 752 305	32 815 007	39 877 709
Réserves nettes	2 699 257 596	2 706 320 298	2 713 383 000

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	2018	(+)	(-)	2019
Capital social	1 656 000 000			1 656 000 000
Primes d'émission	125 000 000			125 000 000
Réserves	2 706 320 298		(7 062 702)	2 699 257 596
Report à nouveau	8 575 571 203	1 318 900 764		9 894 471 967
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	2 005 766	10 982 487		12 988 253
Résultat	1 383 680 942	131 014 866	(1 383 680 942)	131 014 866
Total capitaux propres	14 448 578 209			14 518 732 682

L'affectation de ces résultats issus des états financiers SYSCOHADA de BERNABE est détaillée dans le tableau suivant :

	2018	2019	Variation	%
Bénéfice net dégagé	1 650 100 764	423 124 533	(1 226 976 231)	-74%
Report à nouveau antérieur	8 575 571 203	9 894 471 967	1 318 900 764	-9%
<i>Bénéfice distribuable</i>	<i>10 225 671 967</i>	<i>10 317 596 500</i>	<i>91 924 533</i>	<i>1%</i>
Dividendes	(331 200 000)	0	(331 200 000)	32%
<i>Affectation au report à nouveau</i>	<i>9 894 471 967</i>	<i>10 317 596 500</i>	<i>423 124 533</i>	<i>81%</i>

La hausse des capitaux propres est due principalement à la comptabilisation du report à nouveau de l'exercice 2018 ; lequel report à nouveau a été approuvé par l'AGO du 27 juin 2019.

Note 13 : Emprunts et dettes

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit, en FCFA :

	2018	2019	Variation	%
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	941 972 628	1 000 888 768	58 916 140	6,25%
Emprunts pour obligations locatives divers- courant	98 895 835	109 006 410	10 110 575	10,22%
TOTAL Emprunts et dettes financières courant	1 040 868 463	1 109 895 178	69 026 715	6,63%
Emprunts et dettes auprès établissements crédit	3 110 075 720	2 106 884 352	(1 003 191 368)	-32,26%
Emprunts pour obligations locatives -non courant	7 423 732 308	7 706 708 827	282 976 518	3,81%
Total Emprunts et dettes financières non courant	10 533 808 028	9 813 593 179	(720 214 850)	-6,84%

La hausse du total des emprunts et dettes financières courant est due :

- à la signature de deux (2) nouveaux contrats de bail pour habitation du Directeur des Approvisionnements et de la Logistique et du Responsable du Développement et du Contrôle de Gestion Exploitation ;
- à l'augmentation de la quote-part des emprunts et dettes financières à moins d'un an à rembourser.

La baisse des emprunts et dettes financières non courant est essentiellement due à l'encours en baisse du CMT (Crédit à Moyen Terme) du fait des remboursements effectués. Pour rappel, le CMT a été contracté en date du 23/11/2017 pour un montant de 5 milliards sur une durée de 60 mois.

Note 14 : Autres dettes

Les autres dettes se détaillent au 31 décembre 2019 comme suit, en FCFA :

	2018			2019			Variation	
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total	Courant
Dettes sur le personnel	247 400 131		247 400 131	267 339 780		267 339 780	19 939 649	8%
Dettes sur les organismes sociaux	63 489 811		63 489 811	63 299 956		63 299 956	(189 855)	0%
Dettes fiscales	0			421 553 897	421 553 897		421 553 897	
Comptes-courants créditeurs	316 348 576		316 348 576	0		0	(316 348 576)	-100%
Créditeurs divers	53 530 738		53 530 738	65 623 513		65 623 513	12 092 775	23%
Clients créditeurs	259 244 818		259 244 818	130 197 311		130 197 311	(129 047 507)	-50%
Total autres dettes	940 014 074	0	940 014 074	948 014 457	421 553 897	526 460 560	8 000 383	1%

Les dividendes à YESHI GROUP relatifs aux exercices 2016 - 2017 et 2018 ont été payés entièrement sur l'exercice 2019, expliquant ainsi cette baisse de 100% au titre du poste « Comptes Courants Créditeurs ».

Note 15 : Provisions pour risques et charges

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit, en FCFA :

Détail des provisions R&C à plus d'un an	2017	(+)	(-)	2018	(+)	(-)	2019
Provision pour risques	2 400 000			2 400 000	697 335	(518 355)	12 400 000
Provision pour impôt	0			0	78 427 034		78 427 034
Provision pour pension	443 800 132		(166 411 752)	277 388 380	26 616	(254 032)	268 662 953
Total	446 200 132	0	(166 411 752)	279 788 380	79 150 985	(772 386)	359 489 987
Dotation nette aux provisions						78 378 598	

Détail des provisions R&C à moins d'un an	2017	(+)	(-)	2018	(+)	(-)	2019
Provision pour pension	16 795 298		4 768 379	12 026 919	34 785 031		22 758 112
Total	16 795 298	0	4 768 379	12 026 919	34 785 031	0	22 758 112
Dotation nette aux provisions				4 768 379		34 785 031	

Les provisions pour risques correspondent à des provisions pour litiges sur :

- l'affaire Amos DJORO, provision constituée sur l'exercice 2016 et réintégrée au BIC sur le même exercice ;
- l'affaire YARO Mamadou, provision constituée sur l'exercice 2019 et réintégrée également sur le même exercice.

La provision pour impôt concerne la moitié de la quote-part non imputable du crédit d'impôt lié aux investissements de Mr. Bricolage, constituée sur l'exercice 2019 et réintégrée sur le même exercice aux fins de détermination du résultat fiscal.

Pour ce qui est de la provision pour pension de retraite, la méthode d'évaluation utilisée est la méthode actuarielle.

Note 16 : Dettes fournisseurs

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit, en FCFA :

	2018	2019	Variation	%
Fournisseurs	1 520 427 979	962 961 132	(557 466 847)	-37%
Fournisseurs Groupe	7 196 653 993	8 429 761 060	1 233 107 067	17%
Fournisseurs Imports Hors Groupe Hors Région	8 089 348 957	5 418 575 247	(2 670 773 710)	-33%
Fournisseurs, effets à payer	26 047 535	15 769 657	(10 277 878)	-39%
Fournisseurs, factures non parvenues	90 033 103	90 008 247	(24 856)	-0.03%
Fournisseurs Transit Factures non parvenues	6 116 659	2 595 594	(3 521 065)	-58%
T O T A L	16 928 628 226	14 919 670 937	(2 008 957 289)	-12%

Nous notons une baisse globale des dettes fournisseurs de 12% due à la baisse des achats sur l'exercice, et d'autre part par le traitement diligent des transferts étrangers par les banques sur l'exercice 2019, contrairement à l'année dernière où des retards avaient été observés en fin d'exercice.

Note 17 : Dettes d'impôt exigibles

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit, en FCFA :

	2018			2019			Variation	
	TOTAL	Courant	Non courant	Total	Non Courant	Courant	Total	%
Etat, Impôt sur les bénéfices	231 224 655	231 224 655		0			(231 224 655)	-100%
Etat, IT S à la charge employ	22 524 340	22 524 340		19 909 109		19 909 109	(2 615 231)	-12%
Etat, Taxes d'apprentissage	1 718 915	1 718 915		1 636 346		1 636 346	(82 569)	-5%
Etat, Taxes à la PPC	2 578 371	2 578 371		2 454 518		2 454 518	(123 853)	-5%
Etat, FDFP 0.6% annuel	15 546 971	15 546 971		17 713 507		17 713 507	2 166 536	14%
Etat IRVM	51 137	51 137		51 137		51 137	0	0%
Etat, taxe spéciale d'équipement	4 094 636	4 094 636		3 340 587		3 340 587	(754 049)	-18%
TVA facturée & transférée	1 630 931	1 630 931		17 481 239		17 481 239	15 850 308	972%
Etat TVA due	0			81 683 356		81 683 356	81 683 356	
TVA récupérable	0			10 329		10 329	10 329	
AIRSI facturée	0			3 752 719		3 752 719	3 752 719	
Etat, timbres fiscaux sur ventes au comptant	2 356 600	2 356 600		2 362 400		2 362 400	5 800	0%
Impôt général sur le revenu	59 516 111	59 516 111		53 666 692		53 666 692	(5 849 419)	-10%
Impôts sur salaires	5 156 745	5 156 745		4 909 037		4 909 037	(247 708)	-5%
Contribution nationale	26 777 544	26 777 544		24 922 404		24 922 404	(1 855 140)	-7%
Retenue sur prestataires du secteur informel	1 180 343	1 180 343		438 062		438 062	(742 281)	-63%
Etat, Ret. BNC sur prest diverses	707 201	707 201		6 187 282		6 187 282	5 480 081	775%
Charges à payer	202 493 026	202 493 026		432 553 897	421 553 897	11 000 000	230 060 871	114%
Etat, Dettes fiscales sur Congés à payer	17 120 822	17 120 822		18 973 072		18 973 072	1 852 250	11%
Total dettes d'impôt	594 678 348	594 678 348	0	692 045 693	421 553 897	270 491 796	97 367 345	16%

L'augmentation de 16% des dettes fiscales est essentiellement due à la comptabilisation sur l'exercice du montant du redressement fiscal au titre de la vérification générale de comptabilité des exercices 2016 - 2017 et 2018.

Note 18 : Engagements hors bilan

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit, en FCFA :

	Engagements 2018		Engagements 2019	
	donnés	reçus	donnés	reçus
Avals, cautions, garanties		610 500 000		696 200 000
Effets escomptés non échus	24 267 324		43 273 363	

Au titre des cautions reçues sur l'exercice 2019, nous avons : 400 millions de caution douane pour le crédit d'enlèvement ; 6,5 millions de caution pour le marché de la NPSF ; 286 millions de caution douane pour l'entrepôt fictif ; 3 millions de caution pour AIR France en tant que fournisseur et 700 mille de caution pour la Poste de CI.

Les effets escomptés non échus sont des traites reçues de clients que nous avons escomptées et qui n'étaient pas encore échues au 31/12/2019.

Note 19 : Chiffre d'affaires

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit, en FCFA :

Chiffre d'affaires	2018	2019	Variation	%
Ventes de marchandises	44 269 929 033	41 256 002 869	(3 013 926 164)	-7%
RRR à accorder	(17 386 107)	(115 845 032)	(98 458 925)	566%
Travaux facturés	1 281 613	70 410 514	69 128 901	5394%
Prestations de services	72 484 372	49 096 018	(23 388 354)	-32%
Produits accessoires	23 325 000	25 880 508	2 555 508	11%
Total	44 349 633 911	41 285 544 877	(3 064 089 034)	-7%

Le chiffre d'affaires global HT de Bernabé CI s'établit à 41,285 milliards FCFA sur l'exercice 2019 et enregistre une baisse de 7% par rapport à l'exercice 2018.

Cette sous-performance s'explique notamment par les facteurs suivants :

- les travaux sur le boulevard de Marseille qui rendent difficile l'accès au magasin;
- Bernabé CI étant multi-spécialiste fait face à une forte concurrence des acteurs spécialisés du secteur;
- les facilités accordées aux entreprises étrangères pour les importations de matériels pour leurs chantiers ce qui réduit leur niveau d'approvisionnement local ;
- les difficultés dues à l'implémentation de NAVISION (notamment l'absence de supports d'approvisionnement, rapports commerciaux non fiables au départ, etc...);
- les délais d'approvisionnement longs à cause de l'introduction du VOC entraînant des ruptures au niveau des 20/80.

Note 20 : Achats consommés

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit, en FCFA :

	2 018	2019	Variation	%
Variation de stocks autres approv	(5 279 703 509)	1 706 454 037	6 986 157 546	-132%
Rabais, Remises et Ristournes obtenus	(28 205 678)	(1 465 670)	26 740 008	-1824%
Achats stockés de matières et fournitures	37 959 987 103	29 646 282 644	(8 313 704 459)	-28%
Achats de fournitures non stockable	244 360 741	401 401 413	157 040 672	64%
Total achats consommés	32 896 438 657	31 752 672 424	(1 143 766 233)	-3%

Les achats effectués sur le présent exercice ont connu une baisse de 28% par rapport à l'exercice 2018.

Il en a résulté une forte variation de stocks : +1,706 milliards de FCFA en 2019 contre -5,279 milliards de FCFA en 2018.

Ainsi, le montant des achats (y compris la variation de stocks) a enregistré une baisse nette de 3% en 2019 par rapport à 2018, en ligne avec la régression du chiffre d'affaires de 7%.

Note 21 : Services extérieurs

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit, en FCFA :

	2018	2019	Variation	%
Transport	234 166 626	201 406 830	(32 759 796)	-14%
Services extérieurs	1 013 614 605	956 242 308	(57 372 297)	-6%
A. services extérieurs	1 572 854 601	1 066 541 323	(506 313 278)	-32%
Total services extérieurs	2 820 635 832	2 224 190 461	(596 445 371)	-21%

La baisse du total des services extérieurs de 21% s'explique de la manière ci-après :

- sur le poste « Transport », nous notons une baisse de 14%, essentiellement tirée par les frais de transport inter-agence (106 millions de FCFA contre 139 millions de FCFA en 2018) conforme à la diminution de la cadence d'approvisionnements des agences.
- les services extérieurs enregistrent une baisse de 6% passant de 1,014 milliards de FCFA à fin 2018 à 956 millions de FCFA à fin 2019. Cette diminution de ces charges est due aux facteurs ci-dessous :
 - la baisse des charges marketing (324 MF vs 390 MF à fin Décembre 2018) : en effet, les charges marketing ont été réajustées à la baisse en ligne avec l'évolution du chiffre d'affaires, afin de garantir un niveau de rentabilité acceptable ;
 - la baisse des charges d'entretien et réparation des biens immobiliers d'exploitation de 19MF conforme à la politique de réduction de coûts entreprise par la Direction ;
- en ce qui concerne les autres services extérieurs, nous enregistrons une baisse de 32% par rapport à l'exercice précédent. Cela est essentiellement dû à la baisse du taux des frais d'assistance technique qui est passé de 2% du Chiffre d'Affaires HT sur les exercices antérieurs à 1% sur l'exercice 2019, et ce, conformément à l'avenant sur la convention d'assistance technique entre BERNABE et YESHI GROUP LTD. Cette situation s'explique par la non réalisation par YESHI GROUP LTD de prestations majeures pour le compte de BERNABE CI sur l'exercice 2019. Il s'agit notamment de l'impossibilité pour YESHI LTD de participer aux rendez-vous de fournisseurs asiatiques (chinois notamment) et d'effectuer des négociations de contrats avec les fournisseurs asiatiques, des annulations d'expositions de matériels industriels et de constructions planifiées en Chine et dans les autres pays asiatiques. Il en est de même pour des formations à l'étranger pour la qualification des techniciens de Bernabé CI qui n'ont pu être réalisées par YESHI.

Note 22 : Impôts et taxes

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit, en FCFA :

	2018	2019	Variation	%
Impôts et taxes directs	550 150 613	1 049 546 473	499 395 860	91%
Droits d'enregistrement	39 538 327	28 602 716	(10 935 611)	-28%
Pénalités, amendes fiscales	136 402 560	1 382 500	(135 020 060)	-99%
Autres taxes et impôts	277 486 383	106 983 524	(170 502 859)	-61%
Total impôts et taxes	1 003 577 883	1 186 515 213	182 937 330	18%

L'on note une hausse de 18% des impôts et taxes en 2019 par rapport à 2018, du fait de la comptabilisation des droits simples s'élevant à un montant de FCFA 420 Millions suite à la vérification générale de comptabilité effectuée par la Direction Générale de Impôts relativement aux exercices 2016, 2017 et 2018.

Il convient de noter que le montant des pénalités et majorations, s'élevant à 110 millions n'a pas été comptabilisé par la société. En effet, la Direction de la société a adressé à la DGI une requête en annulation de la totalité de ce montant, et a donc jugé que la comptabilisation d'une provision n'était pas nécessaire.

Note 23 : Charges de personnel

	2018	2019	Variation	%
Charges de personnel	3 857 679 349	3 710 395 725	(147 283 624)	-4%
Effectif en fin d'année	849	837	(12)	-1%
Effectif moyen	584	612	28	5%
Coût moyen, en FCFA /Agent	6 605 615	6 062 738	(542 877)	-8%

En ce qui concerne les charges de personnel, on note une baisse globale de 4%, passant de 3,858 milliards de FCFA en 2018 à 3,710 milliards de FCFA en 2019. Cette importante baisse s'explique notamment par :

- la baisse du nombre du personnel journalier ayant généré une économie de 17 millions de FCFA ;
- la baisse des avantages en nature du personnel hors région 45 millions FCFA, due aux départs de l'ex-Directeur d'exploitation et de l'ex-Directeur Adjoint logistique et approvisionnement, et d'autres membres du personnel ;
- la baisse des cotisations aux caisses sociales françaises : 42 millions de FCFA due aux départs de l'ex-Directeur d'exploitation et de l'ex-Directeur Adjoint logistique et approvisionnement ;
- la baisse de l'assurance maladie (10 millions FCFA) due au retrait des concubines et concubins de l'ensemble du personnel de l'assurance maladie. Désormais, seuls les employés mariés légalement et/ou religieusement peuvent bénéficier de l'assurance maladie pour leur conjoint.
- la baisse de la prime de bilan de 2018, versée en 2019 au personnel de 10 Millions FCFA par rapport à l'exercice précédent.

- la baisse des commissions de ventes aux commerciaux de 15,4 millions FCFA du fait de la sous-performance notée au niveau du chiffre d'affaires sur l'exercice.

Note 24-Dotations aux amortissements

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit, en FCFA :

Dotations aux amortissements	2018	2019	Variation	%
Immobilisations incorporelles	539 083 467	649 285 739	110 202 272	20%
Immobilisations corporelles	858 234 151	1 061 625 809	203 391 658	24%
Total total dotation amortissement	1 397 317 618	1 710 911 548	313 593 930	22%

Voir notes 2 et 3 relatives aux immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

Les brevets, licences, logiciels et droits similaires sont amortis sur une durée d'utilité de 3 ans, hormis l'ERP (Navision de Microsoft) qui lui est amorti sur une durée d'utilité de 5 ans.

Le coût de la master franchise de Mr. Bricolage est amorti sur une durée d'utilité de 10 ans.

Les bâtiments sont amortis sur une durée d'utilité de 20 ans.

Les aménagements, agencements et installations quant à eux sont amortis sur une durée d'utilité de 10 ans.

Le matériel informatique est amorti sur une durée d'utilité de 2 ans, le matériel de bureau sur 5 ans, le matériel de logement sur 5 ans et les mobiliers de bureau et de logement sur 10 ans.

Et pour finir, le matériel de transport quant à lui est amorti sur une durée d'utilité de 3 ans.

Note 25-Dotations aux provisions

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit, en FCFA :

	2018	2019	Variation	%
Dotations aux provisions	333 273 520	403 688 110	70 414 590	21%
Reprise sur provision	(292 812 718)	(291 421 065)	1 391 653	0%
Dotation nette	40 460 802	112 267 045	71 806 243	177%

La dotation nette aux provisions pour risques et charges enregistre une augmentation de 71,806 millions (+177%). Cette progression est essentiellement due à la comptabilisation de la provision pour impôt concernant la moitié de la quote-part non imputable du crédit d'impôt lié aux investissements de Mr. Bricolage, constituée sur l'exercice 2019.

Note 26-Résultat courant

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit, en FCFA :

	2018	2019	Variation	%
Produits divers	365 889 620	286 616 887	(79 272 733)	-22%
Reprises de charges pour dépréciation	1 684 909 191	1 697 561 260	12 652 069	1%
<i>Total autres produits courants</i>	<i>2 050 798 811</i>	<i>1 984 178 147</i>	<i>(66 620 664)</i>	<i>-3%</i>
Pertes sur créances	(34 765 708)	(19 296 652)	15 469 056	-44%
Charges diverses	(10 736 091)	(11 838 315)	(1 102 224)	10%
Charges pour dépréciation	(1 769 471 083)	(1 651 859 506)	117 611 577	-7%
<i>Total autres charges courantes</i>	<i>(1 814 972 882)</i>	<i>(1 682 994 473)</i>	<i>131 978 409</i>	<i>-7%</i>
Total autre résultat courant	235 825 929	301 183 674	65 357 745	28%

	2018	2019	Variation	%
Reprises de charges pour dépréciation	1 684 909 191	1 697 561 260	12 652 069	1%
Charges pour dépréciation	(1 769 471 083)	(1 651 859 506)	117 611 577	-7%
Reprise (dotation) nette	(84 561 892)	45 701 754	130 263 646	-154%

Note 27-Résultat Financier

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit, en FCFA :

	2018	2019	Variation	%
Produits financiers	1 578 594	1 879 901	301 307	19%
Charges financières	(1 092 955 156)	(1 108 924 958)	(15 969 802)	1%
Résultat financier	(1 091 376 562)	(1 107 045 057)	(15 668 495)	1%

A fin 2019, le résultat financier négatif s'élève à 1,107 milliards de FCFA contre 1,091 milliards de FCFA sur l'exercice 2018. Ce résultat se justifie comme suit :

- les charges financières s'élèvent à 1,109 milliards de FCFA contre 1,093 milliards de FCFA en 2018, soit une hausse de 1%. Elles sont essentiellement dues aux intérêts sur le CMT de 5 milliards de la SGBCL, mis en place depuis fin Nov.2017, au recours régulier aux crédits spots dans la politique de financement et aux intérêts sur les deux (2) nouveaux contrats de location de baux. A fin Déc. 2018, l'encours des crédits spots s'élève à 9,750 milliards FCFA contre 9,250 milliards FCFA en 2018.
- les revenus financiers, constitués majoritairement d'escomptes obtenus et de revenus de titre de placement, passent de 1,6 millions FCFA en 2018 à 1,9 million FCFA en 2019.

La comptabilisation de FCFA 78,43 millions au titre des provisions pour risques et charges financières concernant la quote-part de crédit d'impôt pour investissement de Mr Bricolage non imputable sur l'exercice.

Note 28 : Impôt BIC

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit, en FCFA :

	2018	2019	Variation	%
Impôts différés	126 659 973	140 132 714	13 472 741	11%
Dégrèvements	(296 446 553)	(303 083 508)	(6 636 955)	2%
Impôts BIC	527 671 208	81 229 440	(446 441 768)	-85%
Charge d'impôt sur le résultat	357 884 628	(81 721 354)	(439 605 982)	-123%
<i>Dont charges nette d'impôt exigible</i>	<i>231 224 655</i>	<i>(221 854 068)</i>	<i>(453 078 723)</i>	<i>-196%</i>

La charge d'impôt sur le résultat se trouve être en baisse de 123%. Cette baisse se justifie essentiellement par la dégradation du résultat, en plus de la réduction du résultat fiscal du fait de l'application de l'article 110 du Code Général des Impôts (CGI) suite aux investissements liés à l'ouverture du magasin Mr. Bricolage.

Rationalisation charge d'impôt	2018	2019	Variation	%
Résultat comptable avant impôt	1 881 325 419	504 353 973	(1 376 971 446)	-73%
Différences permanentes	183 301 582	17 518 917	(165 782 665)	-90%
<i>Réintégrations</i>	<i>184 201 207</i>	<i>321 801 925</i>	<i>137 600 718</i>	<i>75%</i>
<i>Déductions</i>	<i>(899 625)</i>	<i>(304 283 008)</i>	<i>(303 383 383)</i>	<i>33723%</i>
Différences temporaires	46 057 832	127 962 632	81 904 800	178%
<i>Réintégrations</i>	<i>335 473 131</i>	<i>419 383 697</i>	<i>83 910 566</i>	<i>25%</i>
<i>Déductions</i>	<i>(289 415 299)</i>	<i>(291 421 065)</i>	<i>(2 005 766)</i>	<i>1%</i>
Résultat fiscal avant imputation	2 110 684 833	649 835 522	(1 460 849 311)	-69%
Réduction d'assiette	0	324 917 761		
Résultat fiscal	2 110 684 833	324 917 761		
Taux d'imposition	25%	25%	0	0%
Impôt BIC	527 671 208	81 229 440	(446 441 768)	-85%
Crédit d'impôts	(296 446 553)	(65 000 000)	231 446 553	-78%
Charge d'impôt exigible net du cr	231 224 655	16 229 440	(214 995 215)	-93%
<i>en % du résultat comptable avant impôt</i>	<i>12%</i>	<i>3%</i>	<i>-9%</i>	<i>-74%</i>

Note 29 : Gestion des risques

- Risques de taux

La Société ne dispose d'aucun instrument de couverture des risques de taux d'intérêt.

- Risques de change

Bernabé exerce entièrement son activité en Côte d'Ivoire. Tout comme les pays de la zone UEMOA, la Côte d'Ivoire utilise « le FCFA » comme monnaie de change.

- Risques de contrepartie

La Société a pour principales contreparties des clients privés, qui paient généralement dans un délai de 30 jours.

- Risques de liquidité

Voir la Note II ci-dessus pour plus de détails sur la position nette de trésorerie de la Société.

Note 30 : Les événements postérieurs à la clôture

- La maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) est une maladie infectieuse provoquée par un nouveau virus qui n'avait encore jamais été identifié chez l'être humain. Elle a été signalée pour la première fois à Wuhan, en Chine en décembre 2019.

Le premier cas de coronavirus en Côte d'Ivoire a été détecté le mardi 10 mars 2020.

En réaction à cette épidémie, le gouvernement ivoirien a décidé, le 16 mars 2020 à Abidjan, de la fermeture de tous les établissements préscolaires, primaires, secondaires et supérieurs pour une période de 30 jours à compter de cette date, afin de lutter contre la maladie à Coronavirus 2019 (COVID-19). Cette décision fait partie des 13 mesures fortes prises au cours d'une réunion du Conseil National de Sécurité (CNS).

Avec 25 cas le 23 mars, le Président de la République a annoncé, dans une adresse à la Nation 8 mesures supplémentaires, après une réunion du Conseil Présidentiel en vue de limiter la propagation du Coronavirus. Il s'agit entre autres de l'instauration de l'état d'urgence, d'un couvre-feu et de l'arrêt de l'activité économique de certains secteurs.

Cette situation a entraîné un ralentissement de l'activité économique et un impact majeur sur l'ensemble des entités ivoiriennes. Pour beaucoup d'entités, les impacts financiers de cette crise résulteraient principalement, non pas de la crise elle-même, mais des mesures prises pour la contenir adoptées après la période de clôture des comptes 2019.

Pour La Société, il a été conclu que la crise du coronavirus ne constitue pas un événement postérieur à la clôture donnant lieu à ajustement du bilan et du compte de résultat clôturés au 31 décembre 2019. A la date d'établissement des présents états financiers, La Société ne dispose pas de suffisamment d'éléments pour évaluer les incidences du COVID 19 dans la mesure où la pandémie étant toujours en cours, des mesures sont prises quotidiennement pour prévenir sa propagation.